

# **REPUBLIQUE DU NIGER**

## **FRATERNITE-TRAVAIL-PROGRES**

### **MINISTERE DE L'INTERIEUR, DE LA SECURITE PUBLIQUE, DE LA DECENTRALISATION ET DES AFFAIRES**

#### **COMMUNICATION DU NIGER**

***Monsieur le Président du Comité Exécutif,  
Monsieur le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les Réfugiés,  
Mesdames et Messieurs les Ministres,  
Excellences,  
Mesdames et Messieurs,***

Permettez-moi à l'entame de mon propos, de vous transmettre au nom de S.E.M Alkache ALHADA, Ministre de l'Intérieur, annoncé à cette grande rencontre mais empêché, les félicitations du gouvernement et du peuple nigériens pour l'organisation de cet évènement combien important.

Le Niger voudrait également témoigner toute sa reconnaissance au Haut-Commissaire pour l'intérêt tout particulier qu'il accorde à la prise en charge des questions de déplacements forcés dans le Sahel et dans le bassin du Lac Tchad, comme le témoignent ses nombreuses visites en ces lieux depuis qu'il est à la tête de cette noble institution.

Le Niger s'associe à la déclaration faite par l'Algérie au nom du Groupe africain.

**Monsieur le Président,**

De nos jours, le phénomène migratoire de par son ampleur et les enjeux socio-économiques, politiques, culturels et sécuritaires qui le sous-tendent, constitue une source de préoccupation majeure à l'échelle planétaire. C'est aussi le cas au Niger du fait de l'importance numérique de la migration de transit et de la fréquence des tragédies en rapport avec les entreprises

périlleuses de traversée du désert par certains migrants. L'afflux massif des réfugiés en provenance de pays voisins, auxquels s'ajoute la migration interne et circulaire, rendent davantage la gestion de la question plus complexe.

En effet, le nombre total de personnes forcées de fuir en direction de notre pays est en augmentation constante et a connu une croissance de 25% en l'espace d'une année, entre 2019 et 2020, dépassant ainsi le nombre de 535 000 personnes souvent avancé.

Et comme on le sait, ces déplacements massifs exacerbent la pression sur l'accès aux services sociaux de base et aux ressources vitales comme la nourriture, l'eau, l'éducation, les systèmes de santé, les terres de culture, les aires de pâturage, notamment.

En dépit de ces contrastes et de leur propre vulnérabilité, les communautés locales nigériennes, et nous nous en félicitons, continuent d'accueillir à bras ouverts des nouveaux arrivants.

C'est dans ce contexte déjà difficile qu'a surgi la pandémie de Covid-19, dont les conséquences sur les conditions générales de vie, les économies et les capacités de résilience des Etats et de peuples, sont connues de tous.

C'est le lieu pour mon pays de se féliciter de la proactivité de la Représentation du HCR du Niger qui, en synergie avec d'autres partenaires multilatéraux et bilatéraux, continue à apporter son soutien au plan national de lutte contre la pandémie de COVID-19, dont la dimension intègre les réfugiés et autres personnes relevant de la compétence du HCR.

Au titre de ces appuis, on peut notamment retenir :

- Les séances de sensibilisation ;
- La distribution de produits et équipements d'hygiène ;
- La formation des réfugiés dans la confection des masques et la production du savon et du gel hydroalcoolique;
- La fourniture de RHUs au Gouvernement pour l'isolement des malades.

**Monsieur le Président,**

En dépit des difficultés plus haut mentionnées, le Niger a continué à honorer ses engagements dans le cadre du Pacte mondial des Réfugiés. Ainsi, Nous maintenons notamment notre politique d'ouverture et inscrivons notre action dans une recherche permanente de solutions pour ces populations devenues vulnérables et frappées par diverses formes de violence.

Nous inscrivons également notre action dans une démarche novatrice, avec la mise en œuvre d'une politique d'alternative aux camps, à travers le renforcement des structures sociales de base dans les zones d'accueil et la création d'emploi.

Ces actions visent à faire bénéficier à la fois la communauté des réfugiés et la communauté d'accueil des différentes réalisations et à prendre véritablement en compte le Nexus humanitaire-développement.

**Monsieur le Président,**

Permettez-moi à ce niveau de rappeler que le Niger fait partie des rares pays africains à offrir une protection et une assistance aux réfugiés libérés des centres de détention en Libye, dans le cadre du mécanisme d'évacuation d'urgence et de transit (ETM) instauré en 2017 pour deux ans, réédité en 2019, en partenariat avec le HCR.

En application de ce mécanisme, plusieurs milliers de personnes libérées des centres de détention libyens ont ainsi séjourné au Niger, avant de trouver des pays d'accueil où elles vont pouvoir enfin reconstruire leur avenir. A l'heure actuelle, sur 3208 personnes évacuées de la Libye par ce mécanisme, 2525 ont été réinstallés dans les pays tiers, principalement européens. Il reste au Niger près de 747 personnes si on y ajoute les naissances survenues au Niger.

**Monsieur le Président,**

Pour rester fidèle à ses engagements dans ce domaine, le Niger est déterminé à procéder à une réforme législative, réglementaire et procédurale de son système d'asile, afin d'atteindre les standards internationaux et de garantir

l'effectivité de la protection internationale aux populations qui viennent chercher refuge sur son territoire.

D'ores et déjà, des mesures spécifiques de protection, dont l'octroi du statut *prima facie*, ont été prises en faveur de certains réfugiés, notamment les ressortissants nigériens victimes de l'insécurité généralisée dans le nord de leur pays. Ce même statut profitera désormais aux réfugiés nigériens hébergés dans la région de Maradi depuis mai 2019, mais aussi à ceux de la région de Diffa qui ont fui l'insurrection de Boko Haram à partir de 2013 et qui étaient sous un régime de protection temporaire depuis lors.

Dans le même ordre d'idées, dans le cadre pour la lutte contre le phénomène d'apatridie, le Niger a entrepris des réformes encourageantes visant à garantir le droit pour toutes les personnes se trouvant sous sa juridiction d'accéder à des documents d'état civil. Les réformes ont également visé le régime de la nationalité et l'adoption d'une loi sur la protection et l'assistance des personnes déplacées dans leur propre pays, conformément à la Convention de Kampala de 2009.

### **Monsieur le Président,**

Enfin et comme l'a si souvent rappelé le Président de la République, Chef de l'Etat, Son Excellence Mahamadou Issoufou, à maintes occasions, il est nécessaire que soit maintenue et accentué l'engagement des pays riverains et de la communauté internationale dans le Bassin du Lac Tchad et la zone dite des trois frontières (Burkina, Mali et Niger) où les conséquences de la pression sécuritaire se font sentir chaque jour.

Dans cette optique, nous appelons une fois encore les partenaires à accompagner davantage les efforts de notre Gouvernement dans le cadre du nexus humanitaire-développement pour la mise en œuvre des solutions durables au bénéfice de l'ensemble de la population, résidents et déplacés inclus.

Je vous remercie